

Il n'y a pas de doute à ce sujet. Les rapports annuels du ministère montrent que, dans ce domaine, le succès a été considérable.

Enfin, bien des années avant que quelqu'un ait créé l'expression «crédit surveillé», les préposés itinérants à l'application de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants offraient des conseils d'orientation et de gestion aux agriculteurs anciens combattants. C'était une méthode qui s'inspirait de la doctrine du directeur de l'application de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, Tom Rutherford, et heureusement cette doctrine l'a suivi dans la Société du crédit agricole, institution dotée plus libéralement.

Il poursuit et fait d'autres remarques élogieuses sur le travail des fonctionnaires affectés à l'application de cette loi.

Je n'ai pu manquer l'occasion de faire insérer cette citation au compte rendu, car je crois qu'il n'est que juste de donner crédit à qui de droit.

Je saisis cette occasion de parler du travail des fonctionnaires affectés à l'application de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants à propos des entreprises qui donnent suite au traité du fleuve Columbia, et je suis heureux de voir que le premier ministre suppléant (M. Martin) est présent ce soir à la Chambre et peut entendre mon plaidoyer en faveur de certains anciens combattants que j'ai l'honneur de représenter.

Depuis la signature de ce traité, l'un des présidents de cette hydre monstrueuse qu'on appelle l'Hydro de la Colombie-Britannique faisait le tour de tous les organismes de la Colombie-Britannique qui voulaient bien l'entendre et déclarait que chacun serait traité avec générosité. Je puis dire qu'il n'en a pas été ainsi en ce qui concerne un certain nombre de personnes, y compris des anciens combattants, que j'ai l'honneur de représenter.

J'ai reçu aujourd'hui une lettre dans le même sens d'un homme touché par cette proposition. Ces gens qui m'écrivent sont inévitablement des personnes ayant cultivé le sol pendant 50 ou 60 ans et qui ont habituellement plus de 70 ans. Je leur réponds pour les encourager à se montrer inébranlables et à repousser toutes les offres qui leur sont faites jusqu'à ce qu'ils estiment que justice leur a été rendue. Si j'agis ainsi c'est que je sais que l'Hydro est très sensible à l'opinion publique et que les anciens combattants ont bonne chance d'obtenir une offre raisonnable s'ils se montrent fermes.

J'ai appris récemment avec plaisir qu'un ancien combattant, dont j'avais signalé le cas au ministre, avait obtenu un règlement fort satisfaisant. Ce cas comportait des points peu importants mais je reconnais au ministre tout le mérite à cet égard.

J'ai appris avec plaisir qu'un autre ancien combattant qui m'avait écrit et qui, sur mon conseil, s'était montré inébranlable, avait récemment reçu une offre de \$4,000 de plus que

[M. Herridge.]

l'offre originale, avec le droit de garder les deux tiers de la propriété qu'on avait l'intention de prendre à l'origine.

Un autre homme m'a écrit de Renata, en Colombie-Britannique,—je le connais depuis quarante ans; il a plus de 70 ans—pour me faire savoir qu'il avait reçu une offre du *British Columbia Hydro Evaluation Committee*. Je lui ai répondu en lui donnant le même conseil, soit de se montrer inébranlable.

**M. Fairweather:** On croirait entendre Ann Landers.

**M. Herridge:** J'étais content de lui donner ce conseil et j'ai depuis appris que la première offre de \$14,000 avait été majorée de quelque \$4,500.

• (9.00 p.m.)

J'aimerais mentionner ici qu'aux termes de la loi, les conseillers ne sont autorisés à s'occuper officiellement que des seuls anciens combattants qui ont acheté une propriété en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Je comprends, toutefois, que le ministre ait eu l'obligeance de leur dire de s'occuper de ceux qui ne relèvent pas de cette loi et de leur donner conseil. Les représentants ont fait le tour pour leur expliquer les circonstances dans lesquelles ils se trouvent et ainsi de suite. J'apprécie le fait que le ministre ait adopté cette attitude, et les anciens combattants que j'ai l'honneur de représenter apprécient le travail des hauts fonctionnaires à cet égard, en ce qui concerne les bénéficiaires de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants et les autres en général. J'espère que le ministre continuera ce beau travail. Lorsqu'il visitera les Kootenays—si j'ai bien compris il doit le faire le 7 juillet—j'espère qu'il saura dire aux anciens combattants qu'il les appuie et qu'il est prêt à faire l'impossible pour assurer que justice leur soit rendue.

J'aimerais porter une autre question à l'attention de la Chambre avant de poursuivre mes remarques. Certains de ces anciens soldats ne gobent pas tout ce qu'on leur dit. L'un d'eux m'écrivait récemment pour demander quel montant il serait tenu de payer en impôt s'il acceptait de vendre sa propriété à la *B.C. Hydro Power Authority*. J'ai écrit au ministre du Revenu national pour lui demander de me renseigner à ce sujet et le ministre m'a fourni une longue réponse. Je veux citer sa lettre, car la verser au hansard, c'est la façon la plus simple de la mettre entre les mains des quelque 500 personnes qui s'intéressent à cette question.

**M. Fairweather:** Je savais qu'il y avait quelque mobile dans cette histoire de lettre.

**M. Herridge:** Le député dit que j'ai un intérêt dans cette affaire. Je me lève pour défendre les droits de la population que j'ai l'honneur de représenter et j'ai déjà fait une